

Maintenir le dialogue avec les bénévoles

Une organisation a un intérêt de s'attacher durablement les bénévoles. Ceci assure la continuité et contribue à garantir la qualité des prestations. L'encadrement professionnel des bénévoles crée un lien émotionnel et conduit à une identification avec l'organisation en cause. L'intégration des bénévoles moyennant une culture positive de dialogue commence avec l'entretien initial et la convention d'engagement.

Le maintien d'une culture positive de dialogue

L'entretien d'évaluation régulier constitue une part importante de l'encadrement de bénévoles. Les discussions entre les responsables de l'organisation et les bénévoles ne doivent pas être limités aux moments de crise. Les entretiens d'évaluation avec la personne bénévole doivent favoriser son évolution et sa participation et sont l'occasion pour une critique constructive mutuelle. Ils permettent d'exprimer des souhaits pour une formation continue ou des changements. Une culture positive de dialogue est le fondement d'une collaboration basée sur la confiance entre le personnel salarié et les bénévoles.

Des entretiens d'évaluation réguliers témoignent du fait que la personne bénévole est appréciée et son travail reconnu. Un tel entretien demande une préparation sérieuse. La forme, le contenu et la fréquence dépendent du domaine d'activité de la personne bénévole.

Contenus possibles

- a. Descriptif des tâches
 - tâches principales et tâches accessoires qui en résultent
 - gestion du temps
 - exigences
- b. Situation du travail
 - attentes : état actuel/état souhaité
 - relations : client-e-s / personnes prises en charge; personnel rémunéré / bénévoles
 - rapport entre les relations et l'exécution des tâches respectivement le rendement ;
 - estime réciproque
- c. Objectifs
 - objectifs/souhaits respectifs
 - mesures permettant d'atteindre les objectifs
 - responsabilités
 - suggestions pour des améliorations

Conduite de l'entretien

La forme de l'entretien d'évaluation peut être très simple, mais il est recommandé de prendre des notes qui seront consignées dans le dossier de la personne bénévole.